

Fonds monétaire international

République Islamique de Mauritanie : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 12 juin 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la République Islamique de Mauritanie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Nouakchott, 12 juin 2012

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Mme la Directrice Générale,

1. L'action du Gouvernement a été à la hauteur des défis que posait la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique dans un contexte de sécheresse aigue, de forte augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques, et de retournement du cycle haussier des prix des métaux, notamment le fer, à la fin de l'année 2011. A cela s'ajoute l'afflux important des réfugiés en provenance du Mali dont les implications humanitaires sont importantes. La mise en œuvre de politiques économiques appropriées, qui demeurent conformes aux priorités de notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), nous a permis d'améliorer les équilibres macroéconomiques et de maintenir la stabilité des prix, tout en poursuivant les efforts pour améliorer les conditions de vie de nos populations, en particulier, les plus défavorisées. Malgré les efforts importants déployés pour renforcer sa capacité de résilience aux chocs exogènes, l'économie mauritanienne continue à faire face à des taux de chômage et de pauvreté, qui demeurent élevés, surtout dans les zones rurales.
2. Malgré les difficultés de ce contexte, nous avons satisfait tous les critères quantitatifs de réalisation pour fin décembre 2011 (tableau 1), à l'exception du critère relatif à la non concessionnalité de l'endettement extérieur, ce critère n'a pas été satisfait dans les délais prévus par le programme pour l'année 2011 en raison de l'agenda très chargé du Parlement qui n'a pu approuver le prêt non concessionnel pour la centrale électrique qu'en janvier 2012. De même, tous les repères structurels (tableaux 2a et 2b) ont été atteints, à l'exception de trois d'entre eux dont la mise en œuvre est tributaire de la coordination avec les donateurs et certains cabinets internationaux privés. Ceux-ci sont relatifs à la réalisation de l'audit des entreprises publiques, à la stratégie de gestion la dette extérieure et à la quantification des comptes de la BCM sur la base des normes IFRS.
3. La présente lettre d'intention (LI) s'appuie sur la précédente LI approuvée le 12 décembre 2011. Nous ambitionnons dans le cadre de l'exécution de notre programme de politique économique réconcilier la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, avec la nécessité de réagir efficacement aux urgences posées par l'effet de sécheresse et la

cherté des denrées alimentaires d'une part, et la lutte contre le chômage et la précarité d'autre part. Pour y parvenir, nous nous engageons à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes et à renforcer davantage le caractère inclusif des fruits de la croissance économique.

I. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2011

4. L'économie mauritanienne a résisté avec succès à plusieurs chocs exogènes en 2011. Ainsi, le taux de croissance économique s'est établi à 4 pour cent, certes en baisse par rapport aux prévisions, mais demeurant tout de même, un des taux les plus élevés des pays de la sous-région impactés par la sécheresse dans le Sahel. En effet, le dynamisme du secteur de la pêche, des BTP et des services a pu compenser, en partie, la baisse importante de la production agricole (20 pour cent en glissement annuel). En dépit de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers, l'inflation a pu être contenue à 5,7% en 2011 (moyenne annuelle) grâce à un crédit au secteur privé, plus modeste que prévu et d'un effet de transmission réduit de l'inflation importée. Le renchérissement de la facture pétrolière et alimentaire a été compensé tout au long de l'année 2011 par la hausse des prix des produits à l'exportation, ce qui a permis de réduire considérablement le déficit du compte courant, mais dans une proportion moindre que prévue, en raison d'un fléchissement des prix du minerai de fer au dernier trimestre de 2011.

5. La performance d'exécution du programme a été satisfaisante, malgré un contexte national et international difficiles. Les critères quantitatifs ont tous été réalisés, à l'exception de celui relatif à la non concessionalité de l'endettement extérieur :

- Le déficit budgétaire de base s'est établi à 0,2% du PIB hors pétrole contre des prévisions de 1,6% du PIB hors pétrole. Cette performance meilleure que prévu est due à l'amélioration des recettes minières et à un effort soutenu de recouvrement, et ce en dépit des dépenses supplémentaires occasionnées par les subventions des produits énergétiques (malgré certains arriérés) et du programme d'urgence en faveur des populations vulnérables. Cet excédent de trésorerie a réduit le recours à l'adjudication bancaire des bons du trésor dont le taux a très fortement baissé à 3%.
- En ce qui concerne les dépenses de réduction de la pauvreté, nous avons mis l'accent sur l'exécution de ces dépenses que nous jugeons prioritaires, et c'est ainsi que l'objectif indicatif portant sur les dépenses pro-pauvres, a largement été atteint pour la deuxième revue consécutive.
- Les réserves internationales nettes ont largement dépassé l'objectif du programme, grâce à l'embellie des prix du minerai de fer, et à la volonté de constituer des amortisseurs suffisamment solides, en cas de chocs. En conséquence, les réserves de change ont doublé en 2011, atteignant un niveau sans précédent de 501,6 millions de dollars, l'équivalent de 3,6 mois d'importations.

- La masse monétaire s'est accrue de 20 pour cent en glissement annuel, en ligne avec les objectifs du programme, ce qui a permis de respecter l'objectif des avoirs intérieurs nets.
- En ce qui concerne le critère de non concessionnalité de l'endettement extérieur, un léger retard dans le calendrier de notre Parlement n'a pas permis l'approbation en 2011 du prêt non concessionnel de la BID destiné à la construction de la centrale électrique qui avait été inscrite dans le cadre du programme pour l'année 2011. C'est ainsi que ce prêt n'est devenu effectif qu'en Janvier 2012, avec un retard de trois semaines seulement.

6. En matière de réformes structurelles, nous avons fait des avancées significatives dans plusieurs domaines. Nous avons satisfait tous les repères structurels (tableaux 2a et 2b) inscrits dans le programme jusqu'à fin avril 2012, à l'exception de trois repères: (i) l'audit des entreprises publiques qui a connu des retards liés aux procédures de validation des donateurs pour le recrutement des auditeurs; ces retards ayant été réglés, les audits des cinq compagnies seront achevés d'ici la fin de l'année 2012 ; (ii) la stratégie de la dette extérieure; une première ébauche a déjà été préparée mais nous comptons sur l'assistance technique des services du Fonds et de la Banque, prévue pour début juin 2012, pour pouvoir l'améliorer et élaborer une stratégie complète d'endettement à moyen terme, qui sera soumise à l'approbation du Conseil des Ministres ; et (iii) la quantification des comptes de la BCM sous les normes IFRS qui se fera avec un nouvel auditeur avant septembre 2012. Comme prévu, nous avons aussi achevé l'enquête sur la pauvreté et vulnérabilité pour la ville de Nouakchott à fin avril et comptons débiter son extension au reste du pays dès juin 2012.

II. PROGRAMME POUR 2012

7. Malgré les risques importants qui pèsent sur l'économie mondiale, une reprise vigoureuse de l'économie nationale est projetée en 2012. Tirée par la forte reprise de la production agricole, qui bénéficierait d'une saison des pluies normale et le dynamisme attendu du secteur des bâtiments et travaux publics, la croissance du PIB réel se situerait à 5,7%. Ce taux de croissance reflète déjà le ralentissement de la demande en provenance de l'Europe et du retard pris dans l'exécution du projet d'investissement dans le secteur aurifère. L'inflation restera maîtrisée à 6 pour cent (en glissement annuel) en ligne avec une politique monétaire cohérente et des prévisions en baisse des prix alimentaires et énergiques. Le déficit du compte courant, quant à lui, devrait se détériorer largement sous le double effet de la baisse des exportations des minerais de fer et la forte hausse des importations prévues par le programme d'urgence EMEL 2012, ainsi que la construction de la nouvelle centrale électrique et du nouvel aéroport international de Nouakchott. Ceci étant, la résistance de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes sera davantage renforcée, grâce à l'accumulation de réserves de change (équivalent à 3,8 mois d'importations à fin 2012).

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

8. La politique budgétaire du gouvernement pour l'année 2012 repose sur le besoin de créer un espace budgétaire supplémentaire pour parer aux dépenses d'urgence tout en maintenant la soutenabilité de la position budgétaire à court et à moyen-terme. A cet effet, le budget 2012 adopté en décembre 2011 par le Parlement a mis en place un programme d'intervention d'urgence (programme EMEL) pour répondre efficacement aux conséquences de la sécheresse, et a prévu des mesures pour améliorer le rendement des recettes fiscales non minières et remplacer progressivement les subventions non ciblées. Néanmoins, une loi des finances rectificative s'avère nécessaire pour satisfaire certains besoins pressants :

- **Programme d'urgence pour les plus vulnérables.** Le programme EMEL, mis en place dès février 2012, a doublé le nombre de boutiques de solidarité dans les zones rurales (zones de forte insécurité alimentaire), distribué des aliments de bétail à des prix subventionnés et commencé la distribution de vivres gratuites. Le coût total du programme était estimé à 43 milliards d'ouguiyas, dont 23 milliards ont été inscrits dans la loi des finances 2012. Les bailleurs de fonds ont pu mobiliser jusqu'à présent 12 milliards d'ouguiyas, dont moins de la moitié a été décaissée, et qui sont utilisés principalement pour renforcer le programme de distribution gratuite de vivres et l'approvisionnement des stocks villageois. En attendant de recevoir des fonds supplémentaires des partenaires techniques et financiers (PTFs), des dépenses d'urgence d'un montant de 10 milliards d'ouguiyas sont nécessaires à court terme pour combler les déficits, notamment en matière de reconstitution des banques céréalières villageoises (SAVS). Les coûts liés aux réfugiés Maliens (plus de 60.000 actuellement) sont entièrement pris en charge par les partenaires au développement (HCR, PAM et UNICEF).
- **Subventions des hydrocarbures.** Malgré nos efforts soutenus d'augmentation continue des prix des carburants, le rétablissement de la vérité des prix des hydrocarbures ne pourra se faire que vers la fin de l'année 2012 en raison de la flambée des prix internationaux (voire plus bas). Ainsi, des dépenses additionnelles occasionnées par les subventions d'au moins 1% du PIB non pétrolier doivent être prises en compte ainsi que le paiement des trois derniers trimestres de l'année 2011 qui ont connu quelques retards dans les procédures de validation et de paiement au niveau des Ministères de l'énergie et des finances. La nouvelle structure des prix des produits pétroliers, qui est rentrée en vigueur en mai 2012, diminue immédiatement la marge corrective du tiers, ce qui la ramène à environ 10 pour cent du prix total (voire section sur les subventions plus bas).
- **Apurement des arriérés :** Nous avons établi un plan d'apurement des arriérés intérieurs dus aux prestataires de services et aux sociétés de distribution des produits pétroliers. Le montant prévu dans ces échéanciers pour l'année 2012 et non inscrits dans le budget est

de 0,7 pour cent du PIB hors pétrole. Cette enveloppe comprend également le début de remboursement des arriérés afférents aux crédits d'impôts, y compris pour les compagnies minières.

9. En matière de recettes fiscales, nous comptons maintenir l'objectif inscrit dans le budget 2012, et ce malgré l'incertitude sur le décaissement de la compensation financière d'un éventuel accord de pêche avec l'Union Européenne, actuellement en cours de négociation. Dans cette optique de prudence, et vu les bénéfices record plus élevés que prévu enregistrés par la SNIM, le conseil d'administration de la SNIM a approuvé un taux de dividende de 25% pour la compagnie minière et un dividende spécial équivalent à 7,5% pour cent du résultat net pour subvenir aux besoins de l'État, ce qui générerait des recettes additionnelles équivalentes à 1,3 pour cent du PIB hors pétrole. En outre, l'octroi de licences libres de pêche (0,6 % du PIB hors pétrole), les efforts soutenus de recouvrement qui ont sensiblement augmenté le nombre de déclarations des contribuables ainsi que leur fiabilité, et l'augmentation des droits d'accises sur le tabac contribueront à l'atteinte de l'objectif des recettes qui sera de l'ordre de 29,4 pour cent du PIB hors pétrole. Dans l'optique de simplification de notre régime de taxation, nous nous proposons également d'étudier l'impact de l'élimination de l'IGR, en vue de sa suppression dans la loi des finances 2013.

10. La mise en œuvre de toutes ces mesures devrait se traduire par une légère détérioration de la position budgétaire. Ainsi, le déficit budgétaire de base atteindrait 1 pour cent du PIB hors pétrole, contre 0,7 pour cent programmé. Le solde global est appelé également à se détériorer et atteindrait 3,5 % du PIB hors pétrole en 2012 contre 1,5% en 2011. Cette dégradation du solde global en 2012 est temporaire et est dictée par la nécessité de répondre aux besoins urgents de la population en une période de crise, et reste prudente par rapport aux réponses des années de crise précédentes. Les besoins de financement seront largement comblés par le financement non bancaire et l'aide budgétaire concessionnelle.

11. Par ailleurs, pour s'assurer de la viabilité des finances publiques à moyen terme, nous continuerons à maîtriser les dépenses courantes à travers plusieurs actions dont notamment : (i) la stabilisation de la masse salariale à 8% du PIB en 2012 (voire plus bas); (ii) l'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension qui suivra l'étude tarifaire prévue pour le mois de juillet 2012 (l'augmentation pour les services a eu lieu en janvier 2012); et (iii) la réduction de la marge correctrice pour le gaz butane. Il reste entendu qu'en cas de manque à gagner au niveau des recettes ou de dépenses supplémentaires liées au programme EMEL que nous considérons temporaire, nous nous engageons à opérer des coupes au niveau des dépenses non essentielles, notamment celles relatives aux biens et services.

12. La construction du nouvel aéroport de Nouakchott ne représente aucune charge pour l'Etat, mis à part la cession de terrain et certaines dépenses minimales liées au fonctionnement de l'aéroport. La décision de construire cet aéroport, initialement prévu dans le CSLP sous forme de partenariat public privé, a pour objectif la création d'une plateforme aéroportuaire

moderne qui permettra à la Mauritanie de jouer un rôle de leader dans l'espace régional. Le financement de cette opération (coût de l'aéroport étant de 200 à 300 millions de dollars) n'aura pas d'effets sur la trésorerie publique, étant donné qu'il est financé à travers un troc de terrains, y compris une partie de l'ancien aéroport, à un consortium privé. L'Etat n'a donné et en donnera aucune garantie ou avantages fiscaux pour la construction de cet aéroport et la rétrocession des terrains se fera de manière graduelle en fonction de l'avancement des travaux du nouvel aéroport, qui sont vérifiés et certifiés par un cabinet international spécialisé dans la construction aéroportuaire. A la fin des travaux, l'Etat paiera environ 25 millions de dollars pour les systèmes de navigation et raccordement des services d'utilités publiques. Aucune vente des terrains de l'ancien aéroport ne pourra se faire par l'opérateur privé (y compris en forme d'avance) tant que le nouvel aéroport ne sera pas achevé. Les importations associées à ce projet (environ 200 millions de dollars E.U sur deux ans) ou autres prestations sont toutes soumises au régime de taxation de droit commun.

Politiques monétaire, financière et de change

13. La politique monétaire visera à assurer la stabilité des prix et à ancrer les anticipations inflationnistes. La liquidité du système bancaire reste abondante (alimentée principalement par la bonne tenue du secteur des exportations) mais n'a pas été accompagnée jusqu'ici par une accélération de crédits qui générerait des tensions inflationnistes. Pour 2012, la politique monétaire restera prudente en se basant sur un objectif de croissance de la masse monétaire de 13 pour cent. Ceci incorporerait une accélération modeste des crédits liés à la construction du nouvel aéroport. Les autorités monétaires demeurent prêtes à resserrer les conditions de la politique monétaire pour contenir toute tendance à la résurgence de pressions inflationnistes, en faisant recours à des instruments indirects de la politique monétaire, comme les réserves obligatoires ou émissions des bons du trésor.

14. Nous œuvrerons à renforcer l'indépendance de la Banque centrale en mettant en place les conditions préalables pour la doter d'instrument de politique monétaire flexible et autonome. A cet effet, et conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique des services du Fonds, nous adopterons l'option de l'adjudication des bons du trésor à une échéance très courte (1 semaine) pour stériliser la liquidité excédentaire excessive et établirons le cadre juridique qui permettra de faire supporter son coût par le Ministère des Finances. Afin d'opérationnaliser cette option, un protocole d'accord sera signé entre le Ministère des Finances et la BCM d'ici juin 2012 (nouveau repère structurel) et la BCM mènera une campagne de communication avec les banques commerciales afin d'expliquer le fonctionnement du nouveau cadre de gestion de la liquidité. Nous comptons également renforcer le fonctionnement de la BCM en :

- réactivant les réunions hebdomadaires du Comité de coordination entre la BCM et le Trésor public. Celui-ci jouera un rôle crucial dans la coordination de la politique monétaire et budgétaire.

- améliorant les prévisions de liquidité en exploitant de manière systématique les plans de trésorerie et les tableaux des opérations financières de l'Etat et de la SNIM.
- fixant les modalités de remboursement des créances de l'Etat envers la BCM à travers une convention qui sera présentée au Parlement lors de la prochaine session, ce qui aidera à recapitaliser la BCM et la doter de moyens conséquents pour exercer sa politique monétaire.

15. En matière de politique de change, nous nous efforcerons de consolider les acquis qui ont déjà commencé à produire leurs effets positifs sur le fonctionnement du marché des changes. En plus de la célérité d'exécution des résultats des opérations conclues dans les délais réglementaires, nous avons institué une nouvelle instruction pour améliorer le rapatriement des devises par les banques au profit des opérateurs du secteur de la pêche, ce qui permet une meilleure traçabilité de ces opérations. De surcroît, la BCM continuera conformément à ses attributions, de multiplier les efforts en vue d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et d'assurer la transparence de ses opérations. A cet égard, elle continuera à alimenter le marché en vendant régulièrement une part des recettes minières. Les ventes de devises se poursuivront lors des séances de marché, et les cessions en dehors des séances de marché seront limitées aux opérations exceptionnelles d'urgence. Le résumé détaillé des opérations ayant lieu sur le marché des changes sera publié en même temps qu'une liste exhaustive de toutes les opérations d'intervention de la BCM.

16. La réforme du système financier sera accélérée en vue d'approfondir l'intermédiation bancaire, renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées par l'assistance technique des services du FMI. Par ailleurs, nous nous inspirerons des recommandations de l'étude stratégique du secteur financier élaborée en collaboration avec la Banque mondiale en cours de validation, pour établir les priorités des réformes et les séquences de leur mise en œuvre. Le capital social minimum des banques qui a déjà atteint 5 milliards d'ouguiyas en 2011 a été relevé à 6 milliards d'ouguiyas en 2012, y compris pour les deux nouvelles banques islamiques qui viennent de recevoir l'agrément de la BCM. Nos actions continueront à se focaliser sur le :

- *Développement de l'épargne à long-terme.* Afin de permettre aux banques de collecter des ressources stables, nous avons adopté en début juin 2012, un projet d'instruction visant à éliminer le plancher des taux d'intérêt sur les livrets d'épargne pour tous les comptes dépassant 5 millions d'ouguiyas et à réduire le plafond pour les petits épargnants qui sera dorénavant lié au taux des bons du trésor.
- *Suivi continu des risques.* Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons entamé l'informatisation de la centrale des risques et commencé à créer une base de données des impayés. Les résultats de l'audit international des banques commerciales, financé par la Banque mondiale, seront disponibles au cours de l'année 2012. Ces résultats nous permettront aussi de suivre l'évolution de l'encours des crédits classés douteux.

- *Normes sur les apparentés.* Nous avons émis en mars 2012, une nouvelle instruction qui a été approuvée par le Conseil de la politique monétaire sur les crédits aux apparentés (repère structurel), et évalué l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés. Conformément à cette instruction, les trois banques n'ayant pas satisfait le nouveau ratio réglementaire se soumettront aux normes d'ici 2014.
- *Renforcement de la réglementation et supervision du système bancaire.* En collaboration avec les missions d'assistance technique d'AFRITAC de l'OUEST, La BCM a mis en vigueur une nouvelle instruction pour adopter progressivement le nouveau dispositif de calcul des niveaux adéquats de fonds propres (principes de Bâle 2). En outre, un projet de révision de la loi bancaire dans les domaines prioritaires (notamment, le renforcement de l'indépendance de la BCM) est en cours d'élaboration. Dans l'immédiat, la BCM continuera de renforcer les ressources financières et humaines de la supervision bancaire et s'assurer que les normes prudentielles existantes soient respectées par toutes les banques. Les sanctions envisagées dans la réglementation pour les infractions sur position de change seront revues à la hausse, s'il s'avère qu'elles ne sont pas assez contraignantes. Avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest, nous entamerons un programme de formation pour nos inspecteurs en charge du contrôle sur place.
- *Mise en place de la comptabilité IFRS.* Nous avons engagé le travail d'un cabinet d'audit pour la transition des banques commerciales aux normes IFRS. Le rapport final sera remis avant la fin du mois de septembre 2012. Quant à la quantification de la différence des états financiers de la BCM de l'année 2010 calculés selon les normes comptables mauritaniennes et IFRS, elle n'a pas pu être réalisée comme prévue à fin mars 2012, à cause de difficultés de recrutement de l'auditeur. Toutefois, nous comptons utiliser le même cabinet d'audit que celui des banques commerciales ou un autre auditeur international qualifié pour réaliser cet exercice dans les plus brefs délais (nouveau repère structurel).
- *Renforcement de la transparence.* La situation consolidée et détaillée du système bancaire est publiée sur une base trimestrielle sur le site internet de la BCM, afin de permettre à tous les opérateurs de connaître la situation du système bancaire. Nous publierons en Juin 2012 les états financiers de la BCM et l'opinion des auditeurs basée sur les informations à fin décembre 2011. La BCM continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international sélectionné sur la base d'appel d'offres.

Secteur extérieur et gestion de la dette

17. Le compte courant de la balance des paiements devrait se creuser et atteindrait environ 20 pour cent du PIB hors pétrole en 2012 contre 7 pour cent en 2011. Cette

détérioration sensible est due, d'une part, à une forte hausse des importations occasionnées par le programme EMEL 2012, les investissements dans les secteurs énergétiques et miniers, la construction du nouvel aéroport et à une baisse prévue des exportations du minerai de fer, d'autre part. Le déficit du compte courant sera financé par l'accroissement des financements extérieurs (dons) ainsi que par des investissements directs étrangers importants dans les secteurs minier et pétrolier.

18. Nous sommes attachés à préserver la viabilité de la dette extérieure et nous veillons à la maintenir à un niveau soutenable. Pour ce faire, nous sommes engagés à multiplier les efforts pour la mobilisation de financements concessionnels pour notre programme d'investissements publics, et avons pu mobiliser deux-tiers des engagements promis lors de la table ronde de Bruxelles en juin 2010. Nous mettrons à profil les recommandations de la mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale pour adopter une nouvelle stratégie d'endettement extérieur à moyen terme avant fin 2012. Nous œuvrerons également, à renforcer le dispositif d'action du comité national de gestion de la dette qui travaillera de concert avec l'ensemble des autres institutions (MoF, MAED et BCM) pour coordonner une stratégie de gestion de la dette intérieure et extérieure. Nous continuerons à déployer activement des efforts pour parachever les accords d'allègement de dette avec les créanciers bilatéraux. A cet égard, nous avons fait progresser les discussions avec les autorités koweïtiennes pour parvenir à un traitement convenable de la dette passive et espérons conclure, avec l'appui des partenaires, ces discussions dans les prochains mois.

B. Les réformes structurelles

19. Nous accordons aux réformes structurelles une grande importance en raison de leur effet positif sur l'amélioration du climat des affaires, la promotion de la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

20. La stratégie de protection sociale élaborée en collaboration avec l'UNICEF vient d'être finalisée. Elle a fait l'objet de validation au niveau régional et sera adoptée par le gouvernement avant fin juin 2012. L'opérationnalisation du plan d'action de cette stratégie permettra de renforcer le système de couverture sociale et de mieux protéger les couches pauvres et vulnérables. De plus, conscients des effets négatifs récurrents de la sécheresse sur l'aggravation de l'insécurité alimentaire, nous avons adopté en mars 2012, la stratégie nationale de sécurité alimentaire aux horizons 2015 et 2030, ainsi que le programme national d'investissement y afférent. Nous nous sommes mobilisés pour avoir l'adhésion des PTFs à cette stratégie et avons sollicité leurs contributions à son financement.

21. Notre politique de réduction graduelle des subventions généralisées et mal ciblées s'est poursuivie. A cet effet, nous avons élaboré une nouvelle structure des prix des hydrocarbures reflétant la volonté du Gouvernement de restaurer la vérité des prix des carburants. Cette structure simplifiée prévoit une marge commerciale fixe pour les sociétés de

distribution, qui ne dépend plus des prix internationaux, l'exclusion de l'IMF de la structure des prix, une réduction de la maturité des lettres de crédit qui passe de 180 à 90 jours, et un changement automatique des prix toutes les deux semaines, ainsi qu'un mécanisme de lissage des prix à la pompe. Cette structure a été adoptée par le Conseil des Ministres le 9 mai 2012. La vérité des prix sera appliquée à tous les gros consommateurs d'ici juillet 2012, et la marge correctrice sera éliminée d'ici la fin de l'année. Pour s'assurer que la nature automatique de la formule puisse continuer à s'appliquer même en cas de fortes augmentations des prix internationaux, une nouvelle instruction sera mise en place pour établir un cap de 3% dans la formule de lissage au cas où cette augmentation serait très importante. Dans le même ordre d'idées, pour atténuer l'impact de l'augmentation des prix sur les populations les plus vulnérables, nous avons conduit plusieurs actions complémentaires :

- L'évaluation du programme de solidarité 2011 (repère structurel) nous a permis d'améliorer la conception, et la mise en œuvre du programme EMEL 2012 en cours d'exécution, y compris en réduisant les coûts logistiques et en améliorant le ciblage dans les zones rurales.
- Nous avons, en outre, réalisé avec succès l'enquête de vulnérabilité et de pauvreté sur les populations vulnérables au niveau de Nouakchott conduite par le CSA en collaboration avec le PAM et envisageons de la généraliser à l'ensemble du territoire avant fin 2012. Nous avons commencé à exploiter les résultats de cette enquête pour initier, avec l'aide du PAM, un programme de transferts en espèces en faveur des 10,000 ménages identifiés à Nouakchott. Un autre mécanisme de transfert en espèces sera mis en place dès juin 2012, dans les zones rurales (jugées être zones d'insécurité alimentaire par les services du PAM) en attendant l'achèvement de l'enquête de vulnérabilité pour le reste du pays.
- Nous renforcerons avec l'appui des PTFs les programmes des transferts conditionnés existant tels que les programmes de cantines scolaires, vivres contre travail et en faveur des femmes enceintes.

Réforme des finances publiques

22. Nous avons finalisé et approuvé en février 2012, le schéma directeur de la réforme du système de gestion des finances publiques et son plan opérationnel à moyen terme, qui ont été préparés avec l'appui des PTFs, notamment le FMI et l'UE. Nous mettrons en place tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan, y compris par la mise en place du comité technique de pilotage de la réforme avant la fin juin 2012.

Gestion des ressources naturelles et politique fiscale minière

23. Le Gouvernement est soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. Notre objectif ultime étant de maximiser l'effet des revenus issus des ressources naturelles sur nos populations et

d'agir efficacement pour impulser une croissance beaucoup plus inclusive. L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005, a été couronnée par l'atteinte du statut de conformité totale en février 2012. Nous nous proposons d'accentuer la sensibilisation autour de l'ITIE, afin de permettre un meilleur contrôle citoyen. Nous entendons aussi améliorer davantage la qualité des documents produits et d'élargir le champ de couverture de l'initiative à de nouveaux secteurs, tel que la pêche, et aux questions liées à l'environnement et aux intérêts des populations locales. A court terme, nous comptons publier mensuellement les recettes fiscales et non fiscales du secteur minier (SNIM, TASIAST, MCM) sur le site web du Ministère des finances à l'image de ce qui se fait actuellement pour le secteur pétrolier.

24. Le Gouvernement engagera une réflexion pour optimiser davantage les ressources du secteur minier. La mission d'assistance technique des services du Fonds a conclu que le secteur minier mauritanien demeure faiblement fiscalisé malgré la récente loi introduisant des taux de redevance progressifs. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé d'analyser les perspectives de renégociation des incitations fiscales dans le secteur minier avec les investisseurs qui le désirent tout en maintenant la stabilité du climat des affaires. La priorité dans l'immédiat est de :

- Créer un comité interministériel en vue d'améliorer la coordination des différentes administrations concernées par le secteur minier (Ministère des Finances, Ministère des affaires économiques et du développement, Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines, la Commission nationale des hydrocarbures et la BCM).
- Arrêter d'accorder des avantages fiscaux et douaniers dans les conventions signées avec les nouveaux investisseurs, et de les renvoyer au code minier en cours d'application. Ceci améliorerait la transparence des avantages accordés et aiderait à éliminer dans les conventions futures, l'asymétrie de la clause de stabilité qui permet à l'opérateur minier de bénéficier de tout changement dans le régime de droit commun qui lui est favorable.
- Rembourser aux opérateurs miniers les crédits TVA qui leur sont dus. Ainsi, nous envisageons de rembourser 2 milliards d'ouguiyas cette année, établir un « escrow account » pour rembourser régulièrement et au cours de l'année les crédits TVA validés, et simplifier nos procédures en identifiant deux ou trois biens acquis localement qui pourraient être exonérés exceptionnellement de la TVA.
- Combler les lacunes existantes dans la législation fiscale pour taxer les plus-values réalisées à la suite de transferts de propriété d'actifs en Mauritanie.
- Créer un fonds minier d'ici la fin de l'année 2012, à l'instar des procédures établies pour le fonds pétrolier déjà existant, ce qui permettra d'allouer les ressources minières pour nos besoins importants de développement en cas de choc exogènes. Une mission des services du Fonds prévue en octobre 2012, nous aidera à mettre en place ce mécanisme.

Améliorer le recouvrement des recettes

25. Nous sommes engagés à améliorer le recouvrement d'impôts. Ainsi, la DGI a fait des progrès sensibles en : (i) adoptant le principe d'une DGE à compétence nationale ; (ii) améliorant sensiblement le contrôle fiscal ; et (iii) achevant le recensement d'environ 20.000 contribuables potentiels à Nouakchott. Nous comptons au cours de l'année 2012 généraliser le NIF à tous les contribuables recensés, augmenter le nombre du personnel de la DGI et renforcer leur formation, et améliorer l'efficacité de la DGE en augmentant le seuil de compétence à 300 millions d'ouguiyas au minimum d'ici Septembre 2012. Tout en renforçant l'effort de contrôle fiscal, nous allons moderniser avant novembre 2012, nos procédures de recouvrement et d'appel en opérationnalisant les commissions paritaires indépendantes pour gérer les procédures d'appel.

26. Nous accélérerons le rythme de la réforme des douanes en vue de renforcer son rôle en matière de collecte des recettes, de facilitation des procédures et de lutte contre la fraude. Dans ce contexte, nous comptons établir un bureau de la valeur avant la fin de l'année 2012 et opérationnaliser le bureau des renseignements douaniers avec l'assistance de la coopération française. Par ailleurs, pour optimiser l'utilisation du système SYDONIA++, un système de paramètres de sélectivité des contrôles sera établi avant fin juin 2012, ce qui permettrait de rendre plus efficace le contrôle douanier. Afin de renforcer le pilotage par objectifs, nous comptons mettre en place des indicateurs de performance pour les services de la douane (nouveaux contribuables, recouvrement d'arriérés, délais de passage à la douane, nombre de saisies). Les synergies avec la DGI seront renforcées à travers un protocole d'accord qui sera établi entre la DGD et la DGI d'ici décembre 2012, permettant ainsi de formaliser les échanges d'information sur les contribuables. Les travaux sur le projet du nouveau code des douanes sont à un stade avancé ; le nouveau code sera soumis à l'adoption du Conseil des Ministres avant septembre 2012. L'inauguration en 2011 du centre de formation professionnelle, nous permettra de mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités des ressources humaines au niveau de la DGD.

Gestion des dépenses publiques

27. Après avoir clôturé tous les comptes divisionnaires, nous avons reversé leurs soldes dans le Compte Unique du Trésor qui est devenu opérationnel depuis fin 2011. Nous avons également pris en concertation avec la BCM, toutes les dispositions nécessaires à l'admission du Trésor public comme membre à part entière à la chambre de compensation. En outre, les travaux d'interfaçage Trésor/BCM sont en cours d'achèvement.

28. En matière de préparation et d'exécution du budget, nous avons initié dans le cadre de la loi de finances 2012, l'adoption de la nomenclature fonctionnelle de classification des dépenses publiques et ventilé toutes les dépenses de subventions inscrites dans la rubrique « dépenses communes ». Nous continuerons à incorporer clairement dans le budget tout transfert aux entreprises publiques (y compris celle des transports publics) ainsi que les taxes

nouvellement incorporées dans la structure des prix des compagnies privées. Nous continuerons à ne recourir aux procédures dérogatoires (DRI) et aux procédures d'avance qu'en cas d'extrême nécessité. A cet effet, un recensement des régies d'avance existantes sera fait avant fin juin 2012 et nous veillerons à ce que le statut d'auditeur de la DGTCP soit adopté avant fin septembre 2012. Nous comptons également mettre en place une nouvelle loi organique en 2013 avec l'assistance technique que nous avons sollicitée des services du FMI.

29. Afin d'assainir la situation financière de l'Etat, nous avons élaboré comme prévu à la fin du mois de mars 2012, un rapport sur les dossiers du contentieux de l'Etat. Les créances reconnues par l'Etat représentent un montant de près de 6 milliards d'ouguiya. Un plan d'apurement desdits arriérés a été établi sur la période 2012–2014. Les listes de créances et le plan d'apurement seront publiés au mois de juillet 2012, et le rejet des applications reçues sera clairement expliqué aux intéressés. De même, la situation des garanties de l'Etat ainsi que l'échéancier remboursement de celles qui ont été activées seront établis en 2012.

30. Par ailleurs, le nouveau code de passation des marchés publics est entré en vigueur dès 2012. Les décrets d'application y afférents ont été tous adoptés et mis en œuvre début février 2012. Désormais, toutes les dispositions de ce nouveau code seront scrupuleusement appliquées à la passation de tous les marchés publics. Les recours aux marchés de gré à gré demeureront des cas exceptionnels et continueront à être réglés par la commission de contrôle instituée par le nouveau code. Afin d'encourager le rôle du secteur privé dans les grands projets, nous comptons préparer un projet de loi sur le partenariat public et privé.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

31. Nous avons déployé des efforts considérables pour rattraper le retard de mise en œuvre de la réforme de la fonction publique. A cet effet, nous avons effectué les travaux de réconciliation entre les fichiers de la fonction publique et celui de la solde ainsi que le rapprochement de l'intersection de ces deux fichiers avec le recensement validé. Ceci s'est traduit soit par la radiation de certains matricules au niveau de la solde, soit par la régularisation de positions statutaires sur le fichier de la fonction publique. A la lumière de résultats obtenus, nous envisageons avoir avant juin 2012, une solde de paie avec une base de données unique alignée sur le recensement (repère structurel à fin juin 2012). Cette base ou référentiel unique servira aussi à alimenter le futur système intégré de gestion du personnel de l'État qui contribuera à une gestion de proximité des ressources humaines par les Ministères sectoriels.

32. Nous continuons à surseoir à tout recrutement hors statut de la fonction publique. Nous veillerons à instaurer, dans le court terme, un contrôle efficace et permanent des présences des fonctionnaires et agents de l'Etat au niveau de leurs lieux d'affectation. En vue de renforcer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, nous comptons initier avec l'assistance technique de la Banque Mondiale un audit organisationnel des Ministères, en commençant par ceux de l'Education, des Finances et de la Santé. En outre,

une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au Ministère des Finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest. En particulier, nous envisageons mettre en place un meilleur suivi des dépenses de personnel, et introduire une gestion prévisionnelle des effectifs qui prévoit le remplacement des départs par un volume maîtrisé de recrutements correspondant aux besoins qualitatifs de l'administration.

Améliorer la performance des entreprises publiques

33. Dans l'objectif de renforcer et d'améliorer la gestion des entreprises publiques, nous nous sommes engagés avec l'appui de la Banque mondiale à effectuer un audit technique et financier des entreprises publiques. Malheureusement, cette opération n'a pas pu être réalisée, comme prévu par le programme en raison des délais de procédures de passation des marchés. Ceci étant, les rapports d'audit devront être prêts d'ici fin 2012, et permettront de préparer l'assainissement de la situation financière de ces entreprises, et de leur assurer une meilleure gestion à travers notamment des contrats-programmes. Nous prêterons une attention particulière à la nouvelle compagnie de transports publics pour s'assurer que l'incidence sur le budget reste minimale. Nous comptons également améliorer le suivi de la masse salariale versée par l'Etat aux entreprises et établissements publics à travers un recensement du personnel et l'établissement d'un fichier centralisé des employés au niveau de la direction générale du patrimoine de l'Etat. Nous nous engageons également à organiser des contrôles financiers réguliers des entreprises publiques et à améliorer la coordination entre les différents départements concernés.

Réformer le secteur de l'électricité

34. Le secteur de l'électricité constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement. En effet, après avoir recapitalisé la SOMELEC pour 20 milliards d'ouguiyas en 2010, nous avons adopté en 2011, de façon formelle, le plan de restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC, procédé à la deuxième capitalisation de la SOMELEC pour 13,6 milliards d'ouguiyas et adopté un plan d'apurement de la dette de l'Etat à l'égard de la SOMELEC en quatre tranches sur deux ans. Parallèlement, l'Etat a procédé au paiement régulier des factures dues à la SOMELEC, s'est acquitté d'une bonne partie de la subvention d'exploitation et s'est engagé au paiement régulier des factures de consommation de toutes les administrations. Nous appuierons les efforts de la SOMELEC pour le recouvrement des créances d'impayés des autres entités publiques. Par ailleurs, les tarifs pour les services ont été alignés sur ceux de la moyenne tension dès le début de l'année 2012. Ces mesures ont permis à la société de réduire considérablement les coûts et les agios bancaires qui plombaient ses comptes financiers.

35. Des mesures additionnelles permettront d'assainir davantage la situation de la SOMELEC en 2012. En particulier, la nouvelle ligne de crédit à court terme contractée avec la BID contribuera à réduire considérablement le coût d'approvisionnement de la société en hydrocarbures et d'alléger ses frais financiers. Une étude tarifaire, conduite par un cabinet

international, a été lancée et le rapport qui en découlera conduira certainement à une révision des tarifs, et en particulier ceux appliqués aux gros consommateurs qui seront déjà revus à la hausse dès juillet 2012. De plus, nous avons fait appel aux services d'un cabinet de conseil pour la mise en place d'un contrat de performance entre la SOMELEC et l'Etat.

Promouvoir le secteur privé et l'emploi

36. Nous sommes déterminés à améliorer significativement le climat des investissements et cerner les contraintes qui freinent la promotion du secteur privé afin de réussir le pari de l'emploi pour notre jeunesse. L'approbation en juin 2012 du nouveau code des investissements qui a enregistré du retard ainsi que l'opérationnalisation du guichet unique qui y est prévu, permettront de simplifier davantage les procédures et de raccourcir les délais administratifs pour les nouveaux investisseurs. Le fonctionnement du cadre de concertation Etat-secteur privé sera davantage renforcé d'ici juin 2012 pour rapprocher la communication entre les deux secteurs.

37. Nous poursuivrons la promotion de l'emploi à travers diverses stratégies. Ainsi, nous comptons mettre en place une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé. Cette stratégie viendra renforcer nos programmes de formation professionnelle et d'insertion de jeunes diplômés chômeurs. Les actions entreprises dans le domaine agricole (comme l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués) et la nouvelle étude stratégique du secteur des télécommunications aidera à la création et l'identification de nouveaux emplois. Notre compréhension des besoins dans le domaine de l'emploi sera renforcée par l'enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel en Mauritanie qui sera finalisée au cours de l'année 2012 avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (BIT et PNUD).

Renforcer la bonne gouvernance

38. La lutte contre la corruption reste une priorité absolue pour le gouvernement. Après l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) en 2010, nous avons organisé en mars 2012 une rencontre de haut niveau sur la lutte contre la corruption avec la participation d'experts des pays voisins et d'institutions internationales. Dans la déclaration finale issue de cette rencontre, nous avons réitéré notre engagement à finaliser en juin 2012, en concertation avec le PNUD, le Plan d'action de la SNLCC qui reflétera les obligations internationales de la Mauritanie, notamment les Conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption. Afin d'opérationnaliser la SNLCC, un projet de loi qui définira les grandes lignes de l'action des pouvoirs publics contre la corruption sera adopté avant fin 2012. En outre, nous nous proposons entre autres de mettre en place avant fin 2012, une Commission technique devant formuler des recommandations au Gouvernement sur la rationalisation des structures de contrôle d'Etat et la mise place d'un système informatique plus performant.

Améliorer les statistiques économiques

39. Nous sommes conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Dans ce sens, nous entendons mener plusieurs enquêtes durant l'année 2012, à savoir le lancement de la refonte totale de l'IHPC, l'actualisation du répertoire national des entreprises industrielles, l'enquête sur l'emploi, et la réalisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Nous avons sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour renforcer les capacités du système statistique national en poursuivant la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS. Nous comptons aussi opérationnaliser la fonction statistique dans les départements ministériels et mettre en place un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine de la statistique.

C. Les Risques

40. Les effets positifs de la reprise de l'activité économique augurent de bonnes performances pour l'année 2012. Toutefois, la réalisation des objectifs du programme demeure exposée à un certain nombre de risques: (i) un déficit pluviométrique en 2012; (ii) le prolongement du cycle baissier de la demande extérieure et des prix des produits d'exportations (fer, cuivre, et or) et les fluctuations erratiques des prix des produits à l'importation comme le blé, le riz ou le pétrole; et (iii) un faible niveau de mobilisation de l'aide publique extérieure. Néanmoins, le Gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils venaient à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

III. Conclusion

41. Les principaux objectifs du programme fixés pour l'année 2011 ayant été atteints (tableau 1 et 2a), le Gouvernement sollicite l'approbation de la quatrième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Afin de tenir compte de meilleurs indicateurs que prévus à fin 2011, de la nouvelle conjoncture internationale et du programme d'urgence EMEL, le gouvernement souhaiterait également la modification des critères de réalisation à fin juin 2012, relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets, et au solde de base hors pétrole.

42. Nous convenons que les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour la réalisation des objectifs du programme, mais nous demeurons prêts pour prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du Fonds sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques inscrites ci-dessus. Nous continuerons à consulter étroitement les services du FMI et nous nous engageons à fournir les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. De nouveaux critères de réalisation ont été

proposés pour fin décembre 2012 (Tableau 1). De nouveaux repères structurels ont été proposés pour 2012 (tableau 2b). Ces critères quantitatifs et repères sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. La cinquième et la sixième revue au titre du programme devraient être conclues le 30 novembre 2012 et le 13 mars 2013 respectivement.

Salutations distinguées,

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Thiam Diombar
Ministre des Finances

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2011 et 2012
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et fin décembre 2011) 1/

	End-Dec. 2010			End-Dec. 2011			End-Mar. 2012			End-Jun. 2012		End-Sep. 2012		End-Dec. 2012	
	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance Révisé	Objectif indicatif	Objectif indicatif Révisé	Objectif indicatif	Critère de performance
Objectifs quantitatifs															
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	34.4	53.2	68.6	82.9	47.9	201.4	-6.9	22.5	-17.8	41.8	8.3	76.1	-4.0	37.7	-16.1
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/	20.4	15.5	-11.4	-7.5	1.7	-1.9	-3.1	-10.8	-1.2	-13.6	4.0	-14.9	13.5	-0.8	19.8
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-28.5	-28.5	-23.0	-17.0	-17.0	-2.4	-1.7	-1.7	13.3	15.7	29.3	16.7	10.4	-8.4	-11.2
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. 3/	0		0	105.0		0.0	0.0		105.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	106.7		89.9	106.5		107.9	24.3		24.9	56.4	68.2	87.1	107.3	115.7	133.8
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)															
Aide internationale nette	35.4		-9.4	32.8		-6.9	-7.2		23.1	-39.0	2.1		34.7	-50.0	8.1
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	76.6		34.0	92.6		58.2	0.0		30.9	0.0	40.5	4.7	80.0	28.1	84.4
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0.0		0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-41.2		-43.4	-59.8		-65.1	-7.2		-7.8	-39.0	-38.4	-46.2	-45.3	-78.2	-76.3
Contribution du FNRH au budget	47.2		110.7	34.8		33.5	0.0		29.4	0.0	29.4	0.0	29.4	50.6	56.8
Décassements cumulés de dons officiels en devises	46.9		34.0	24.6		3.5	0.0		0.0	0.0	9.6	4.7	21.8	14.0	26.3
Pour mémoire:															
Taux de change ouguiyas/dollar du programme				262.0	262.0	262.0	262.0	262.0	262.0	262.0	262.0	262	262.0	262.0	262.0

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustées à la hausse pour la contribution du FNRH au budget et à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Ajustées à la baisse pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

4/ Un plafond supérieur en 2011 reflète uniquement le financement d'une centrale de production d'électricité. Le plafond pour les autres emprunts non concessionnels est zéro.

Tableau 2a. Mauritanie: Repères structurels, 2011

Rubrique	Mesures	Date (fin de période)	Résultat	Commentaire
Administration fiscale				
1	Finaliser un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.	juin 2011	Observé	Un projet de plan est disponible et exploité au niveau de la DGI.
2	Recenser toutes les entreprises, y compris les PME.	septembre 2011	Observé	Certaines PME sont actuellement suivies par la direction des grandes entreprises. Le recensement est finalisé.
3	Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les principaux bureaux de douanes.	décembre 2011	Observé	SYDONIA ++ est déjà implanté dans tous les bureaux de douanes. Certains problèmes techniques mineurs surviennent de temps à autres mais reçoivent une solution immédiate.
4	Émettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	décembre 2011	Observé, avec retard	1788 numéros d'immatriculation fiscale ont déjà été attribués, dont 744 à de nouveaux contribuables. Les numéros d'immatriculation continueront d'être attribués grâce à l'exploitation des résultats du recensement récemment achevé. Une base de données sera envoyée au FMI une fois établie.
Dépenses publiques				
5	Modifier la structure des prix des produits pétroliers comme indiqué au paragraphe 12 du protocole d'accord technique.	juin 2011	Observé, avec retard	Décret promulgué le 4 Juillet 2011.
Gestion des finances publiques				
6	Adopter le Compte unique du Trésor (CUT).	décembre 2011	Observé	Le CUT est opérationnel depuis octobre 2011, les comptes divisionnaires ayant été clôturés. Les procédures de paiement du Trésor et de la Banque centrale ont été coordonnées. D'autres mesures d'accompagnement seront déployées d'ici la fin mars 2012.
7	Élaborer une stratégie globale de la gestion de la dette extérieure.	décembre 2011	Non observé	Un comité interministériel de gestion de la dette nationale a été mis en place. Il a approuvé une stratégie de dette extérieure en décembre 2011, qui reste à peaufiner selon les recommandations du FMI et de la Banque mondiale. Une nouvelle mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale s'est rendue à Nouakchott en début juin pour contribuer à la définition d'une stratégie d'endettement à moyen terme.
8	Achever l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques, à partir de l'audit financier des compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPPOST, et SONIMEX.	décembre 2011	Non observé	Les termes de référence de l'audit des entreprises publiques ont dû être représentés en suivant des procédures de passation de marchés de la Banque mondiale. Les audits devraient être achevés d'ici la fin 2012.
9	Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement de la dette de l'État envers la SOMELEC sur une période de 3 ans.	décembre 2011	Observé	Le montant de la dette croisée est arrêté. Un plan général de remboursement des arriérés dans un délai de deux ans a été préparé et le premier paiement se fera avant fin-juin 2012.
Transparence de la Banque centrale				
10	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.	mars 2011	Observé	Les données à fin décembre ont été auditées fin mars. La version finale du rapport d'audit n'a pu être transmise qu'en avril 2011.
	fin juin 2011	septembre 2011	Observé	L'audit est achevé et le rapport préliminaire a été soumis selon les délais convenus.
11	La BCM devrait afficher sur son site internet les états financiers audités et l'opinion des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.	juin 2011	Observé	
Secteur financier				
12	Confier l'audit des états financiers des banques commerciales (à fin décembre 2010) à un cabinet retenu au terme d'un appel d'offres.	septembre 2011	Observé, avec retard	Les services du FMI ont reçu la plupart des audits à temps, et les deux derniers ont été envoyés par courrier début novembre.
13	Augmenter le capital minimum bancaire, à 5 milliards UM (18 millions dollars E.U.).	décembre 2011	Observé, avec retard	La seule banque qui n'ait pas atteint le seuil minimum à fin-décembre 2012 a complété une augmentation du capital après avoir obtenu l'accord de son conseil d'administration en juin 2012.
Politique sociale				
14	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	octobre 2011	Non observé	Comme convenu lors de la 3ème revue du programme, l'enquête sur la pauvreté sera conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott a été complétée à fin-avril, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée à juin 2012.
15	Évaluer l'efficacité des boutiques de solidarité.	décembre 2011	Observé	Un rapport complet a été préparé et présenté aux services du FMI

Tableau 2b. Mauritanie : Repères structurels, 2012

Rubrique	Mesures	Date (fin de période)	Résultat	Objectif visé	Commentaire
Dépenses publiques					
1	Mettre à jour le fichier de la solde à partir des résultats du recensement des employés.	juin 2012		Maitriser la masse salariale publique.	La base de données de la solde a été alignée sur le recensement.
2	Revoir les tarifs de l'électricité, y compris une hausse pour les gros consommateurs, à partir des résultats de l'étude tarifaire.	juillet 2012		Réduire le poids des subventions mal ciblées.	Le cabinet d'experts-conseil a été sélectionné et le contrat signé. L'étude proprement dite a commencé.
Gestion des finances publiques					
3	Faire un inventaire de toutes les dettes intérieures et formuler un plan pour l'apurement de tous les arriérés intérieurs.	mars 2012	Observé		Un rapport sur les arriérés intérieurs—et le plan d'action pour leur apurement—a été préparé.
4	Concevoir une stratégie globale de gestion de la dette extérieure.	septembre 2012		Sauvegarder la soutenabilité de la position fiscale et de la dette extérieure	
5	Mener à terme une étude de la situation financière des principales entreprises publiques, suite à l'audit financier des entreprises suivantes: SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX	décembre 2012		Assurer un emploi efficace des ressources publiques.	
Transparence de la banque centrale					
6	Achever le rapport sur la quantification des différences entre les états financiers de 2010 de la BCM préparés à partir des principes comptables nationaux et à partir des IFRS avec le concours d'un cabinet d'audit international.	mars 2012	Non observé		Le contrat avec les auditeurs externes actuels n'a pas été assuré à l'avance. Des négociations ont été engagées avec d'autres cabinets d'audit et la remise au service du FMI du rapport final est envisagée avant fin-septembre 2012.
7	Auditer les données de RIN et d'AIN de la BCM à fin décembre 2011.	mars 2012	Observé		L'audit a été achevé et les autorités ont présenté au FMI le rapport final des auditeurs.
8	La BCM devrait afficher sur son site internet les états financiers audités et l'opinion des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.	juin 2012		Améliorer la transparence des opérations financières de la BCM.	
9	Adopter un protocole d'accord entre le Ministère de Finance et la BCM qui opérationnalise un cadre pour la gestion de la liquidité bancaire.	juin 2012		Accroître l'efficacité de la politique monétaire.	
Secteur financier					
10	Revoir les règles sur les pratiques de prêt aux parties liées et calculer l'impact sur les banques d'une définition plus rigoureuse des parties liées.	mars 2012	Observé		La réglementation sur les prêts aux parties liées a été approuvée début mars par le Conseil de politique monétaire et signée par le Gouverneur le 26 mars 2012. Une évaluation de l'impact des nouveaux textes a été préparée avec l'AT du FMI.
Politique sociale					
11	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	avril 2012	Observé		Comme convenu lors de la 3ème revue du programme, l'enquête sur la pauvreté sera conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott a été complétée à fin-avril, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée à juin 2012.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.

4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, AIN = base monétaire – AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.

5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres

hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, telle que révisée le 31 août 2009 et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.14416-(09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. **Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit** : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. **La dette à court terme** non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou

garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. Les **instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. Les **dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe (reportée à fin septembre 2012).
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions de dollars E.U.).
- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies

suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST et SONIMEX (reportée à fin décembre 2012).

- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC.
- Evaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité, avant fin Décembre 2011.

13. **Les repères structurels pour l'exercice 2012 du programme sont :**

- Compléter, avant fin Mars 2012, un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés domestiques.
- Réaliser, avant fin Mars 2012, un audit des réserves internationales nettes et des avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2011.
- Préparer avec l'aide d'un cabinet d'audit international, avant fin septembre 2012 (la date limite de réalisation était initialement arrêtée à mars 2012), un rapport sur les différences entre la présentation du bilan 2010 de la Banque centrale établi selon la compatibilité nationale avec les normes IFRS.
- Revoir, avant fin Mars 2012, les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés.
- Signer, avant fin juin 2012, la convention entre le ministère des finances et la BCM portant sur le nouveau cadre de gestion de liquidité.
- Réaliser, avant fin Avril 2012, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données sur les populations vulnérables.
- Publier, avant fin Juin 2012, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2011.
- Mettre en adéquation, avant fin Juin 2012, la masse salariale avec le recensement effectif des employés.
- Réviser, avant fin Juillet 2012, la grille des tarifs de l'électricité, y compris en augmentant le tarif de la moyenne tension, suite aux résultats de l'étude tarifaire.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide**

internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse – en d'autres termes le déficit maximum sera accru – pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.

- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Un rapport mensuel détaillé sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre de programme de solidarité et celles relatives aux versements à effectuer en faveur des sociétés des hydrocarbures.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.

19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'État recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.